

JOLY ÉDITIONS

Titre

Joly Éditions

Date

Depuis le 31 juillet 2016, les bases Joly Sociétés et Joly Bourse ont été intégrés à la base Lextenso.

Éditeur(s)

Joly Éditions

Support

Papier
Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence
Législation

Domaines du droit

Droit économique
Droit privé
Droit commercial - Droit des affaires

Contenu

- Dans le domaine du droit des sociétés, la **base Joly Sociétés** :
- 88 études rédigées par des universitaires ou des praticiens,
- 1200 formules en collaboration avec le cabinet Jeantet,
- le *Bulletin Joly Sociétés* depuis 1986
- Dans le domaine du droit des marchés financiers, la **base Joly Bourse** :
- plus de 46 études rédigées par des équipes universitaires

- le *Bulletin Joly Bourse* depuis 1993
- le *Bulletin Joly Entreprises en difficultés* depuis 2011

Clefs d'utilisation

Depuis le 31 juillet 2016, les bases Joly Sociétés et Joly Bourse ont été intégrées à la base Lextenso, ainsi que les Bulletins Joly Sociétés, Bulletins Joly Bourse et Bulletins Joly Entreprises en difficultés avec leur antériorité.

Accès aux ressources par moteur de recherche ou par le plan de classement.

Sommaires des bulletins (Sociétés, Bourse et Entreprises en difficulté) consultables sous format PDF.

Possibilité d'impression

Envoi par mail : adresse du document seulement.

Notes

Un descriptif et les clefs d'utilisation de la base Lextenso sont disponibles sur le Jurisguide

<http://jurisguide-cuj.univ-paris1.fr/fiches-documentaires/lextenso/>

Liens

<https://www.lextenso.fr/toutes-mes-revues>

<http://www.editions-joly.com/>

<http://jurisguide-cuj.univ-paris1.fr/fiches-documentaires/lextenso/>

Date de création

11-04-2011

Date de mise à jour

24-01-2019

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).